



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

Pour publication immédiate

L' UEAPME demande aux Etats Membres de soutenir les idées de la Commission sur une taxe de base consolidée et l'imposition selon les règles de l'état d'origine

Bruxelles, le 23 juillet 2004 Lors d'une déclaration concernant la politique fiscale publiée aujourd'hui, l' UEAPME, l'association européenne représentant les employeurs de l'Artisanat de des PME, demande aux Ministres des finances de l' UE d' appuyer les « non papers » publiés récemment sur « une base de taxe européenne consolidée commune pour les entreprises » et « l'imposition selon les règles de l'état de résidence destinée aux PME ». Les deux « non papers » proposent des mesures pour réduire les coûts élevés de conformités qui découragent souvent les PME à opérer au-delà des frontières.

La déclaration adoptée par l' Assemblée Générale de l' association, conseille vivement à la nouvelle Commission ainsi qu'au nouveau Parlement Européen de continuer à faire pression en faveur d'une politique fiscale qui créerait une situation équitable pour les PME vis à vis des plus grandes entreprises. Dans la déclaration, l' association propose quatre mesures prioritaires :

- 1) **Faire de l' imposition selon les règles de l'état d'origine une réalité pour les PME .**
Le système de « l'imposition selon les règles de l'état d'origine » permettrait aux entreprises opérant dans plusieurs Etats Membres de calculer le montant de ses bénéfices imposables conformément aux règles fiscales de l'Etat membre où elle a son siège principal. Un tel système aiderait les PME opérant de manière transfrontalière à réduire de manière drastique les coûts de conformité. L' UEAPME et ses organisations membres nationales demandent aux Ministres des Finances de réviser la position de leurs administrations et de permettre au moins le démarrage du projet pilote sur l'imposition selon les règles de l'état d'origine.
- 2) **Un accord sur le “Guichet unique TVA ”.** L' UEAPME encourage fortement la nouvelle Commission à proposer une directive pour mettre en oeuvre le guichet unique TVA. Ceci permettrait aux entreprises ayant des activités commerciales transfrontalières d'accomplir leurs obligations de TVA auprès d'une seule administration fiscale.
- 3) **Trouver une solution définitive pour la réduction des taux de TVA pour les services à forte intensité de main d' oeuvre.** L'expérience de réduction des taux de TVA pour les services à forte intensité de main d' oeuvre de portée locale a montré son efficacité en termes de réduction du travail au noir et de croissance de l'emploi. C'est pourquoi l' UEAPME demande aux Ministres des Finances d'inclure dans l'annexe H de la directive TVA les services à forte densité de main d'œuvre ou de permettre l'application de taux réduits pour les services à forte intensité de main d'œuvre de portée locale.
- 4) **Des progrès dans l'harmonisation des systèmes de la fiscalité des entreprises.** L' UEAPME demande à la prochaine Commission Européenne et aux Ministres des Finances d'avancer dans le cadre d'une coopération renforcée sur la création d'une assiette d'imposition unique consolidée, mais sans interférer dans la concurrence loyale en matière de taux.

***** Fin *****

Rémarque pour les éditeurs: Pour plus d'informations, veuillez contacter Gerhard Huemer au n° +32 2 230 7599.

Raphael Anspach, Press officer

Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861

Email: pressoffice@ueapme.com

Web: www.ueapme.com/pressroom